

Prélevons sur les réserves pour geler les primes !

Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

La hausse des primes maladie est un renouvellement sans fin. Le Jurasubit à nouveau une des plus fortes hausses de Suisse avec 2 % alors que la moyenne se situe à 0,5 %. Cette situation nous inquiète et, face à l'opacité des calculs, aux réserves importantes, 11 milliards de francs, constituées par les caisses, nous ne pouvons pas rester sans réaction.

Le Conseil fédéral s'accommode de cette situation, estimant la hausse 2021 satisfaisante. Nous ne pouvons plus nous laisser dicter cet état de fait sans réagir. Depuis plusieurs années, nous attendons des réformes structurelles et une refonte de la LAMal. Dans l'attente qu'une véritable réforme se mette en place, il est impératif que les Chambres fédérales prennent des mesures transitoires. C'est actuellement la seule et unique solution pour faire bouger les choses.

Par cette résolution, le Parlement jurassien demande aux Chambres fédérales d'intervenir pour que les réserves excédentaires des caisses d'assurance maladie soient utilisées pour geler les primes les deux prochaines années. Ces réserves doivent aussi partiellement être utilisées pour financer les surcoûts liés à la pandémie du Coronavirus.

Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Co-signataires

- Anne Roy-Fridez (PDC)
- Eric Dobler (PDC)
- Loïc Dobler (PS)
- Claude Gerber (UDC)
- André Henzelin (PLR)
- Alain Lachat (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)
- Claude Schlüchter (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Anne Froidevaux (PDC)
- Françoise Chaignat (PDC)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Florence Boesch (PDC)
- Nicolas Maître (PS)
- Anne-Lise Chapatte (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Mélanie Brülhart (PS)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Philippe Eggertswyler (PCSI)
- Katia Lehmann (PS)

- Vincent Hennin (PCSI)
- Danièle Chariatte-Courbat (PDC)
- Jean-François Pape (PDC)
- Jacques-André Aubry (PDC)
- Ernest Gerber (PLR)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Pierre-André Comte (PS)
- Ivan Godat (Verts)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Michel Saner (PDC)
- Pauline Queloz (Hors groupe)
- Dominique Froidevaux (PS)
- Jean-Daniel Ecoeur (PS)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Jean-Pierre Faivre (PDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Baptiste Laville (Verts)
- Anselme Voirol (Verts)
- Josiane Sudan (PDC)
- Walter Rufer (UDC)
- Iskander Ali (PS)
- Monika Kornmayer-Hoff (PCSI)
- François-Xavier Migy (PS)
- Alain Koller (UDC)
- Jean Froidevaux (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 30 septembre 2020

Documents annexés

- r199.pdf
- Résolution no 199 - transmission.pdf

Prélevons sur les réserves pour geler les primes !

La hausse des primes maladies est un renouvellement sans fin. Le Jura subit à nouveau une des plus fortes hausses de Suisse avec 2% alors que la moyenne se situe à 0,5%. Cette situation nous inquiète et face à l'opacité des calculs, aux réserves importantes, 11 milliards de francs, constituées par les caisses, nous ne pouvons pas rester sans réaction.

Le Conseil fédéral s'accommode de cette situation, estimant la hausse 2021 satisfaisante. Nous ne pouvons plus nous laisser dicter cet état de fait sans réagir. Depuis plusieurs années, nous attendons des réformes structurelles et une refonte de la LAMAL. Dans l'attente qu'une véritable réforme se mette en place, il est impératif que les Chambres fédérales prennent des mesures transitoires. C'est actuellement la seule et unique solution pour faire bouger les choses.

Par cette résolution, le Parlement jurassien demande aux Chambres fédérales d'intervenir pour que les réserves excédentaires des caisses d'assurance maladie soient utilisées pour geler les primes les deux prochaines années. Ces réserves doivent aussi partiellement être utilisées pour financer les surcoûts liés à la pandémie du Coronavirus.

Delémont, le 30 septembre 2020


Suzanne Maître-Schindelholz

Députée

Groupe socialiste

F. Meunier
~~_____~~
~~_____~~
relâchement
~~_____~~
V. Bouquie
A. Boulton
A. Bouillon
A. Bouillon

Groupe Les Verts – CS-POP

R. G. M.
S. L. M.
W. C. M.
A. M. M.
G. M. M.

Groupe Parti Démocrate – Chrétien

P. A. J. B.
V. B. J. B.
P. B. J. B.
D. B. J. B.
F. B. J. B.
A. B. J. B.
G. B. J. B.
H. B. J. B.
I. B. J. B.
J. B. J. B.
K. B. J. B.
L. B. J. B.
M. B. J. B.
N. B. J. B.
O. B. J. B.
P. B. J. B.
Q. B. J. B.
R. B. J. B.
S. B. J. B.
T. B. J. B.
U. B. J. B.
V. B. J. B.
W. B. J. B.
X. B. J. B.
Y. B. J. B.
Z. B. J. B.

Groupe Parti Libéral Radical

P. S. J. B.
G. S. J. B.
H. S. J. B.
I. S. J. B.
J. S. J. B.
K. S. J. B.
L. S. J. B.
M. S. J. B.
N. S. J. B.
O. S. J. B.
P. S. J. B.
Q. S. J. B.
R. S. J. B.
S. S. J. B.
T. S. J. B.
U. S. J. B.
V. S. J. B.
W. S. J. B.
X. S. J. B.
Y. S. J. B.
Z. S. J. B.

Groupe UDC

A. B. J. B.
B. B. J. B.
C. B. J. B.
D. B. J. B.
E. B. J. B.
F. B. J. B.
G. B. J. B.
H. B. J. B.
I. B. J. B.
J. B. J. B.
K. B. J. B.
L. B. J. B.
M. B. J. B.
N. B. J. B.
O. B. J. B.
P. B. J. B.
Q. B. J. B.
R. B. J. B.
S. B. J. B.
T. B. J. B.
U. B. J. B.
V. B. J. B.
W. B. J. B.
X. B. J. B.
Y. B. J. B.
Z. B. J. B.

Indépendants

P. B. J. B.

Groupe PCSI

A. B. J. B.
B. B. J. B.
C. B. J. B.
D. B. J. B.
E. B. J. B.
F. B. J. B.
G. B. J. B.
H. B. J. B.
I. B. J. B.
J. B. J. B.
K. B. J. B.
L. B. J. B.
M. B. J. B.
N. B. J. B.
O. B. J. B.
P. B. J. B.
Q. B. J. B.
R. B. J. B.
S. B. J. B.
T. B. J. B.
U. B. J. B.
V. B. J. B.
W. B. J. B.
X. B. J. B.
Y. B. J. B.
Z. B. J. B.

SECRETARIAT DU PARLEMENT

Secrétariat du Parlement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Assemblée fédérale
Palais fédéral
3003 Berne

Hôtel du Parlement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 23
f +41 32 420 72 21
parlement@jura.ch

Delémont, le 5 octobre 2020

*Madame la Présidente de l'Assemblée fédérale,
Monsieur le Président du Conseil des Etats,
Monsieur le Secrétaire général,*

Nous vous transmettons ci-joint la résolution no 199 intitulée «Prélevons sur les réserves pour geler les primes !», que le Parlement de la République et Canton du Jura a adoptée, le 30 septembre 2020, par 57 voix sans opposition.

Nous vous remercions de donner la suite qui convient à cette résolution et nous vous prions de croire, Madame la Présidente de l'Assemblée fédérale, Monsieur le Président du Conseil des Etats, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de notre très haute considération.

AU NOM DU PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le président :
Eric Dobler



Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître



Annexe ment.

Copie au Gouvernement jurassien

Résolution**No 199****Prélevons sur les réserves pour geler les primes !**

La hausse des primes maladie est un renouvellement sans fin. Le Jura subit à nouveau une des plus fortes hausses de Suisse avec 2 % alors que la moyenne se situe à 0,5 %. Cette situation nous inquiète et, face à l'opacité des calculs, aux réserves importantes, 11 milliards de francs, constituées par les caisses, nous ne pouvons pas rester sans réaction.

Le Conseil fédéral s'accommode de cette situation, estimant la hausse 2021 satisfaisante. Nous ne pouvons plus nous laisser dicter cet état de fait sans réagir. Depuis plusieurs années, nous attendons des réformes structurelles et une refonte de la LAMal. Dans l'attente qu'une véritable réforme se mette en place, il est impératif que les Chambres fédérales prennent des mesures transitoires. C'est actuellement la seule et unique solution pour faire bouger les choses.

Par cette résolution, le Parlement jurassien demande aux Chambres fédérales d'intervenir pour que les réserves excédentaires des caisses d'assurance maladie soient utilisées pour geler les primes les deux prochaines années. Ces réserves doivent aussi partiellement être utilisées pour financer les surcoûts liés à la pandémie du Coronavirus.

Delémont, le 30 septembre 2020